

**SÉANCE ORDINAIRE
12 DÉCEMBRE 2012**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 12 décembre 2012, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Charles Therrien	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2012-12-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2012, et suivi.**
- 4.0 Rencontre :**
 - 4.1 Présentation de l'état de situation et des projections du Transport collectif : Mathieu Gaudette du CSSSE, et personne-ressource au dossier.
- 5.0 Intervention et/ou dossiers du CLD (s'il y a lieu).**
- 6.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 6.1 Certificats de conformité : Lac-Etchemin; Saint-Benjamin.
 - 6.2 Demande de modification au schéma d'aménagement.
- 7.0 Dossiers du Pacte rural (s'il y a lieu).**
- 8.0 Affaires courantes :**
 - 8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
 - 8.2 Nomination du préfet suppléant.
 - 8.3 Nominations aux comités et organismes.
 - 8.4 Calendrier de séances 2013.

- 8.5 Rencontre sociale des Fêtes.
- 8.6 Résolution VISA.
- 8.7 Programme de rénovation d'urgence.
- 8.8 Assurances collectives : nomination d'un mandataire.
- 8.9 Délégation de gestion, Parc régional du Massif du Sud.
- 9.0 Autres rapports de comités, rencontres et colloques.**
- 10.0 Administration :**
 - 10.1 Listes des comptes à payer.
 - 10.2 État des encaissements et déboursés.
- 11.0 Correspondance et communications.**
- 12.0 Varia.**
- 13.0 Période de questions.**
- 14.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2012, ET SUIVI :

2012-12-02

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 RENCONTRE :

Monsieur Gilles Gaudet se joint à l'assemblée. Il est 19h35.

4.1 Présentation de l'état de situation et des projections du Transport collectif : Mathieu Gaudette du CSSSE, et personne-ressource au dossier :

Mathieu Gaudette présente le projet « Service de taxi-collectif » du transport collectif dans son ensemble, incluant un budget d'opération couvrant l'année 2013.

Tous les maires sont favorables au projet qui débutera entre la mi et fin janvier 2013.

Un plan de communication est également présenté au Conseil des maires.

5.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD (S'IL Y A LIEU) :

Monsieur Yvon Lévesque présente un compte rendu des activités réalisées par le CLD en date du 30 novembre 2012.

Monsieur Lévesque parle également de l'importance du projet des Serres Lefort à Saint-Prosper pour l'économie de la région.

Enfin, monsieur Lévesque souligne l'importance du suivi rigoureux qui doit être fait dans le dossier région ressource vs MRC des Etchemins.

6.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

6.1 Certificats de conformité : Lac-Etchemin; Saint-Benjamin :

2012-12-03

Certificat de conformité relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment principal sis au 110 et 112-A, rue des Trembles de la Municipalité de Lac-Etchemin :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le règlement no 121-2012 relatif aux projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ledit règlement est en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement permet d'autoriser, sous certaines conditions, des usages non-conformes à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un usage relié à des activités religieuses incluses dans la classe d'usage de type « Publique et institutionnelle (Pa) » est projeté à titre d'usage principal dans le bâtiment principal sis au 110 et 112-A, rue des Trembles, localisé dans la zone 10-H au sens du règlement de zonage no 62-2006 de la Municipalité de Lac-Etchemin (demande no 2012-57);

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une analyse de la part des autorités municipales et qu'il répond aux conditions déterminées au règlement no 121-2012 (résolution du Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin no 243-12-2012 du 4 décembre 2012);

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 243-12-2012 a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins le 11 décembre 2012, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que la demande no 2012-57 relativement au projet de nouvel usage relié à des activités religieuses incluses dans la classe d'usage de type « Publique et institutionnelle (Pa) », dans le bâtiment principal sis au 110 et 112-A, rue des Trembles, localisé dans la zone 10-H au sens du règlement de zonage no 62-2006 de la Municipalité de Lac-Etchemin, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2012-12-04

Certificat de conformité relatif aux règlements nos 357-12, 358-12, et 359-12 de la Municipalité de Saint-Benjamin :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin a adopté le 3 décembre 2012, les règlements nos 357-12, 358-12 et 359-12;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objets de modifier des dispositions du plan d'urbanisme, du règlement relatif aux permis et certificats et du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les modifications ont pour effet de corriger certaines difficultés d'application de même que pour assurer la concordance avec le règlement no 106-12 de la MRC relatif aux nouvelles dispositions rendues applicables suite à la décision no 371448 de la CPTAQ dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 357-12, 358-12 et 359-12 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.2 Demande de modification au schéma d'aménagement :

Le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin a transmis deux demandes de modifications au schéma d'aménagement. Par sa résolution no 245-12-2012 adoptée le 4 décembre 2012, le conseil demande le prolongement du périmètre d'urbanisation à sa limite est le long de la route 277 sur une distance approximative de 400 mètres. Cette prolongation permettrait d'inclure l'ensemble des propriétés de type commercial qui s'y retrouvent; commerces dont l'usage est dérogatoire en vertu de la réglementation municipale (et également en vertu du schéma d'aménagement de la MRC).

Par ailleurs, par sa résolution no 246-12-2012 adoptée le même jour, le conseil souhaite agrandir le périmètre d'urbanisation d'environ 28 hectares de façon à intégrer le terrain du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) des Etchemins; un terrain résidentiel limitrophe à la route 277 ainsi qu'un terrain vacant où un projet d'habitation multifamiliale pour personnes âgées serait implanté.

Les membres du Conseil de la MRC accueillent favorablement ces demandes et considèrent pertinent de procéder à la modification du schéma d'aménagement tel que demandé par le conseil municipal de Lac-Etchemin.

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement fera le nécessaire afin d'accompagner la municipalité et s'adjoindre son personnel pour préparer un projet de règlement de modifications répondant aux attentes formulées par le conseil de Lac-Etchemin.

7.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL (S'IL Y A LIEU) :

7.1 Aménagement de la maison des jeunes au Chalet des loisirs: Municipalité de Saint-Magloire :

2012-12-05

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Magloire en collaboration avec le comité des loisirs et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 33 657,00 \$ Coût du projet : 42 071,81 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 33 657,00 \$ à la Municipalité de Saint-Magloire pour le projet d'aménagement de la maison des jeunes. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire disponible de la Municipalité de Saint-Magloire, soit 33 657,00 \$ pour les années 2011-2012 et 2012-2013.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Luc Leclerc, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.0 AFFAIRES COURANTES :

8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

8.2 Nomination du préfet suppléant :

Messieurs Harold Gagnon et Adélarde Couture ayant fait part de leurs intérêts, ceux-ci sont mis en nomination sur proposition.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX

QUE monsieur le maire Harold Gagnon soit mis en nomination.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET

QUE monsieur le maire Adélarde Couture soit mis en nomination.

On procède par la suite à la distribution des treize (13) bulletins de vote, soit un (1) par municipalité.

Après le décompte et le dévoilement des votes, le directeur général remercie les deux (2) candidats et déclare monsieur Adélarde Couture élu à titre de préfet suppléant de la MRC des Etchemins pour un terme d'un an.

8.3 Nominations aux comités et organismes :

A) Nominations - Comités de la MRC

Comité Administratif de la MRC :

Messieurs Richard Couët et Harold Gagnon de même que Mesdames Martine Boulet et Suzanne C. Guenette ayant fait part de leurs intérêts, on convient de procéder par scrutin secret et les trois personnes qui obtiendront le plus de votes seront membres du comité administratif.

On procède par la suite à la distribution des treize (13) bulletins de vote, soit un (1) par municipalité.

Après le décompte et le dévoilement des votes, Madame Martine Boulet et Monsieur Harold Gagnon obtiennent le plus de votes mais il y a égalité entre Madame Suzanne C. Guenette et Monsieur Richard Couët.

On procède à un deuxième vote entre Madame Guenette et Monsieur Couët. Après le décompte, Monsieur Richard Couët obtient le plus de votes.

Donc après le vote, la composition du comité administratif sera : Hector Provençal (préfet), Adélarde Couture, Martine Boulet, Harold Gagnon, Richard Couët.

Comité Consultatif Agricole (CCA) :

2012-12-06

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN
ET RÉSOLU

la nomination des personnes suivantes aux sièges dont le mandat est renouvelable au sein du Comité Consultatif Agricole :

- #2 : René Leclerc (maire)
- #4 : Roger Gagnon (UPA)
- #6 : Jean-Paul Poulin (UPA)
- #8 : André Poulin (citoyen).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Comité d'aménagement :

2012-12-07

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

la nomination des personnes suivantes comme membres du comité d'aménagement : Hector Provençal, Harold Gagnon, Richard Couët, Suzanne C. Guenette, Charles Therrien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Délégués de Comté :

2012-12-08

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

la nomination des personnes suivantes à titre de membres du Bureau des délégués de comté : Hector Provençal, Denis Boutin, Suzanne C. Guenette.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Comité hygiène du milieu :

2012-12-09

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN
ET RÉSOLU

la nomination des personnes suivantes comme membres du comité hygiène du milieu : Denis Boutin, Harold Gagnon, Denis Beaulieu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Comité de sécurité publique :

2012-12-10

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU ET RÉSOLU

la nomination des personnes suivantes comme membres du comité de Sécurité publique : Martine Boulet, René Leclerc, Jean Paradis, Harold Gagnon.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Comité de sécurité incendie :

2012-12-11

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE ET RÉSOLU

la nomination des personnes suivantes comme membres du comité de sécurité incendie : Hector Provençal, Gilles Gaudet, Martine Boulet et (1) représentant de chacun des services de sécurité incendie suivants : Lac-Etchemin/Saint-Luc, Saint-Cyprien, Saint-Prosper, Saint-Camille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Comité technique sur la ruralité :

2012-12-12

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU ET RÉSOLU

la nomination des personnes suivantes comme membres du comité technique sur la ruralité : Adélarde Couture, Denis Boutin, Martine Boulet, directions générales (ou représentants) de la MRC et du CLD.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Comité culturel :

2012-12-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS ET RÉSOLU

La nomination des personnes suivantes comme membres du comité culturel :
Marielle Lemieux, mairesse représentant la MRC
Pascale Dupont, CLD
Yann Farley
Isabelle Giasson
Guy Vincent
Pauline Paré
Paul Audet
Denis Laflamme
Dominique Mc Isaac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Comité de gestion de l'entente de développement culturel :

Les (2) directeurs généraux du CLD et de la MRC (ou leurs adjoints) et (1) représentant du ministère de la Culture (MCCCF).

Comité de négociation de la convention collective :

2012-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

la nomination des personnes suivantes comme membres du comité de négociation de la convention collective : Hector Provençal, Adélarde Couture, Charles Therrien, directeur général et directeur général adjoint.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Comité des Prix du patrimoine :

2012-12-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

la nomination des personnes suivantes comme membres du comité des Prix du patrimoine : Suzanne C. Guenette, Luc Leclerc et direction du CLD. (*Le comité fait habituellement appel à des personnes-ressources pour l'analyse des demandes*).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Comité de diversification et de développement du Fonds de soutien aux territoires en difficulté :

2012-12-16

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

La nomination des personnes suivantes comme membres du comité de diversification et de développement du Fonds de soutien aux territoires en difficulté :

- 3 élus : messieurs les maires Harold Gagnon, Gilles Gaudet et madame la mairesse Marielle Lemieux;
- les 2 directeurs généraux (ou leurs représentants) de la MRC et du CLD;
- 1 représentant du secteur forêts : monsieur Mario Pouliot;
- 1 représentant du secteur agricole : monsieur Roger Gagnon;
- 1 représentant du secteur tourisme : monsieur Daniel Thibault;
- 3 représentants gouvernementaux (MAMROT, MDEIE, Emploi et Solidarité sociale);
- le préfet est d'office membre de ce comité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Comité de vitalisation :

2012-12-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

la nomination des personnes suivantes comme membres du comité de vitalisation : Hector Provençal, Adélarde Couture, Harold Gagnon, Gilles Gaudet et les directeurs généraux du CLD et de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Transport collectif :

2012-12-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE
ET RÉSOLU

la nomination des personnes suivantes comme membres du comité Transport collectif : Hector Provençal, Denis Beaulieu, Martine Boulet, direction générale (DG ou DGA).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

B) Autres comités et organismes

2012-12-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU, APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la MRC, ou le territoire de la MRC, auprès de divers organismes.

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :

Conseil d'administration : Jean Paradis
Représentants à la prochaine assemblée générale annuelle : Jean Paradis et Denis Beaulieu.

Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC) :

Gilles Gaudet

Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches (CRÉ) :

Membres d'office, désignés par la loi : le préfet de la MRC et le maire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

Suzanne C. Guenette

Table de concertation sur l'alcool au volant Beauce-Etchemins :

Martin Roy (conseil d'administration et comité exécutif)

Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) :

Le préfet et le directeur général de chacune des MRC de Bellechasse et des Etchemins, tel que prévu aux règlements généraux de l'organisme.

Transport adapté l'Autonomie inc. (représentant des municipalités des Etchemins) :

Hector Provençal

Comité des usagers des centres de tri (récupération) Chaudière-Appalaches :

Jean Paradis, Martin Roy

Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC) :

Richard Couët

Conseil de bassin de la Rivière Etchemin :

Harold Gagnon (substitut : René Leclerc)

CLD DES ETCHEMINS : (les mandats entrent en vigueur à l'assemblée générale annuelle qui se tient généralement en avril, ou lors de nomination suite à une vacance)

Personnes dont les mandats se termineront à l'assemblée générale du printemps 2014 :

- **Harold Gagnon, siège no. 4**
- **Jean Paradis, siège no. 6**
- **Denis Beaulieu, siège no. 8**

Personnes dont les mandats se termineront au printemps 2013 :

- **Suzanne C. Guenette, siège no. 7**
- **Marielle Lemieux, siège no. 5 (sera remplacée par Richard Couët)**

Concours d'œuvres d'art Beauce-Etchemins :

Pascale Dupont ou substitut désignés par le CLD.

Cour municipale Ville Saint-Georges (pour les municipalités de Saint-Benjamin, Saint-Zacharie et Saint-Prosper) :

Jean Paradis

Table de concertation régionale sur le transport collectif (Chaudière-Appalaches) :

Un (1) membre du comité de transport collectif et direction générale.

Organisme de Bassin du Fleuve Saint-Jean :

Marielle Lemieux (substitut : Denis Boutin)

Etchemins en forme :

Hector Provençal

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.4 Calendrier de séances 2013 :

2012-12-20

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil des maires pour l'année 2013 qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à compter de 19h30 :

9 janvier	13 février	13 mars
10 avril	8 mai	12 juin
14 août	11 septembre	9 octobre
27 novembre (ordinaire et budget)		11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.5 Rencontre sociale des Fêtes :

On convient de tenir cette activité le vendredi 11 janvier 2013, à la Salle municipale de Saint Louis, à compter de 18h00.

8.6 Résolution VISA :

Résolution et attestation concernant l'administration et le pouvoir d'emprunt de toute entité juridique :

2012-12-21

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT
ET RÉSOLU

QUE Messieurs Hector Provençal, préfet, Luc Leclerc, directeur général et Martin Roy, directeur général adjoint soient les représentants de la Municipalité régionale de comté des Etchemins à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

QUE ces représentants exerceront les pouvoirs suivants :

- Signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- Procéder à toutes demandes, présentes et futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout de carte(s);

QUE cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.7 Programme de rénovation d'urgence :

2012-12-22

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE le maximum de l'évaluation municipale pour l'admissibilité au programme de réparations d'urgence soit porté à quatre-vingt-dix mille dollars (90 000\$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.8 Assurances collectives : nomination d'un mandataire :

2012-12-23

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins fait partie de ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.9 Délégation de gestion, Parc régional du Massif du Sud :

Une copie du projet d'entente de délégation de gestion du Parc régional du Massif du Sud à la CADMS est remise à tous les membres du Conseil.

Après étude, les maires conviennent de régler ce dossier à la prochaine séance du Conseil, soit le 9 janvier 2013, lors de l'assemblée régulière.

9.0 AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES :

Le préfet fait un résumé des différentes rencontres qui ont eues lieu depuis la dernière séance du Conseil.

10.0 ADMINISTRATION :

2012-12-24

10.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 180 386,60\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

11.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

11.1 Direction régionale du Centre de contrôle environnemental, Ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) :

Suite à la demande de modification au certificat d'autorisation pour le Centre de traitement des boues, le MDDEP indique que la prolongation demandée (1^{er} janvier au 30 avril) ne pourra pas être acceptée.

Suite à la demande qui a été refusée par le MDDEP, la MRC des Etchemins a procédé à un relevé statistique des personnes et/ou organismes pouvant être affectés sur le territoire par cette mesure. Ainsi, une lettre a été envoyée à quelques 150 citoyens/commerces afin de prévenir les propriétaires de l'alternative possible dans ce dossier.

11.2 Ministère des Transports :

Confirmation de l'acceptation de l'inscription au Programme PIIRL, et du versement de la somme prévue de 45 000\$ pour l'élaboration de la première phase du Plan d'intervention en infrastructures routières locales. Cette somme sera versée au cours des prochaines semaines.

11.3 Municipalité de Sainte-Aurélie :

Copie de la résolution no 338-12-2012 indiquant « *Que le conseil municipal dénonce la concurrence déloyale que génère le programme des régions ressources pour notre région* », et ce « *Considérant que le programme des régions ressources a été prolongé et augmenté* ».

Rencontre des deux députés fédéraux :

2012-12-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QU'une invitation officielle soit lancée aux députés fédéraux l'honorable Maxime Bernier et l'honorable Steven Blaney d'assister à une séance du Conseil afin de discuter des enjeux économiques sur le territoire de la MRC des Etchemins et plus spécifiquement des points suivants :

- Fonds d'aide au développement économique pour notre région;
 - Projet des Serres Lefort à Saint-Prosper;
 - Incitatif à la création d'emplois;
 - Programmes disponibles au développement économique local et régional.
- ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Nomination – Comité de vitalisation :

2012-12-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN
ET RÉSOLU

QUE monsieur le maire Richard Couët soit nommé membre du comité de vitalisation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.4 MAMROT :

Confirmation de la réception du projet de règlement no 108-12 modifiant le schéma d'aménagement. L'avis gouvernemental nous parviendra au plus tard le 1^{er} février 2013.

12.0 VARIA :

Aucun point ajouté au varia.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun nouveau sujet n'est apporté.

2012-12-27

14.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 22h05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER